Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 092-219200144-20260909-AR09092026-AR

VILLE DE
BOURG-LA-REINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N : 2.2

Objet : Arrêté portant attribution de numéros de voirie au super équipement (gymnase, groupe Scolaire) et au parc implanté sur les parcelles cadastrées section I n°160, 162, 163, 164, 165, 166, 167 et 168 sises 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine.

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le cadastre de la Commune de Bourg-la-Reine ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de délégation de fonction et de signature en date du 24 août 2026 modifié de Monsieur le Maire à Madame Isabelle Spiers, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, esthétique urbaine et habitat,

VU l'arrêté en date du 4 mai 2026 portant attribution de numéros de voirie à l'ensemble immobilier divisé en lots de volume situé en bordure de l'avenue du Général Leclerc, numéro 45 bis à 51, et notamment le numéro 47 ter avenue du Général Leclerc affecté au volume 7 (espace vert) et constituant un accès du parc sur l'avenue du Général Leclerc,

VU le permis de construire n° PC 92014 23 A0010 accordé le 20 novembre 2023 à la Ville de Bourg-la-Reine, représentée par Monsieur Patrick DONATH, relatif à la construction d'un super équipement composé d'un gymnase et d'un groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire) et de la création d'un parc, sur un terrain situé au 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine, cadastré section I n°160, 162, 162, 164, 165, 166, 167 et 168,

VU le plan de masse joint à la demande susvisée faisant apparaître l'implantation du super équipement et l'aménagement du parc,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer des numéros distincts à différentes entrées du programme, afin de les identifier pour permettre leur repérage, leur accès, leur desserte postale, et les branchements aux divers réseaux notamment,

ARRETE

Article 1 : DIT qu'il est attribué à différentes entrées du programme implanté sur les parcelles cadastrées section I n°160, 162, 162, 164, 165, 166, 167 et 168, sises 20 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine, les numéros de voirie distincts suivants, selon plan ci-annexé :

- parvis comprenant entrée du parc et groupe scolaire Faïencerie : n°20 rue Jean-Roger Thorelle
- gymnase : n°30 rue Jean-Roger Thorelle
- cour logistique : n°30 bis rue Jean-Roger Thorelle.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 092-219200144-20260909-AR09092026-AR

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Bourg-la-Reine et toutes les autorités administratives compétentes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Géomètre Principal du Cadastre, Centre des Impôts fonciers de Sèvres – Centre Administratif, 8, avenue de L'Europe 92310 SEVRES ;
- I.N.S.E.E. Direction Régionale de Paris Service Production Division Population 7, rue Stephenson 78188 ST QUENTIN EN YVELINES ;
- Commissariat de Police d'Antony, 50, rue Galliéni 92160 ANTONY,
- Police municipale 6 boulevard Carnot 92340 BOURG-LA-REINE ;
- Monsieur Le Capitaine Commandant la 21ème Compagnie d'Incendie, 287, avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART ;
- Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris - Etat major - bureau opérations - cellule SIGEAREO, 1, place Jules Renard, BP 31, 75823 PARIS cedex 17,
- Centre de Secours, 20, rue Ravon 92340 BOURG-LA-REINE ;
- La Poste Service National de l'Adresse 1 rue François VIDAL CS 30238 33506 LIBOURNE Cedex / mairies.sna@laposte.fr ;
- ENEDIS – Service CU/AU -TSA 20700 – 78052 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX ;
- GRDF Direction Réseaux Ile-de-France, 101 rue du président Roosevelt 78500 SARTROUVILLE ;
- VEOLIA EAU - ST du COB Sud 1, place de Turenne Immeuble le Dufy - 94417 SAINT-MAURICE Cedex ;
- Service Voirie de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- Service Développement Durable de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- Service Enfance de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- Service Etat Civil de la Ville de Bourg-la-Reine ;
- SFR : guichet-adresses@sfr.com.

Bourg-la- Reine le 09 SEP. 2026

Pour ampliation,
Pour le Maire,
et par délégation,

MAIRIE DE BOURG-LA-REINE

Isabelle SPIERS,
Maire-Adjointe déléguée à l'urbanisme,
esthétique urbaine et habitat

Signe,
Pour le Maire,
et par délégation,
Isabelle SPIERS
Maire-adjointe déléguée à l'urbanisme,
esthétique urbaine et habitat